

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE du 27 avril 2026

Délibération N° 27/04/2026 - 11

=====
L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Président du C.C.A.S., en suite de convocation en date du quatorze avril deux mille vingt-six.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Laurence FACHAUX-CAVROS, Madame Bénédicte NEUTS BOURDON, Monsieur Guillaume MAUDUIT, Monsieur Paolo FONTANA, Lise-Marie MARTEL, Madame Patricia JOVENIN, Marc LABUR, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, Monsieur Christian BEHARELLE, Marc LABUR, Monsieur Alain DIEREMAN, Madame Adeline THOMAS, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN

Était absent : Monsieur Serge BRUNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

EHPAD SOLEIL D'AUTOMNE

RENOUVELLEMENT DELEGATION DE POUVOIR DU PRESIDENT DU CCAS, MONSIEUR NICOLAS DESFACHELLE VERS LE DIRECTEUR DE L'EHPAD, MONSIEUR DIDIER LEDHE

=====
Vu, le décret n°2007-221 du 19 Février 2007 relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux,

Vu, la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale ou médico-sociale,

Vu, le décret n° 200-1010 du 22 octobre 2003,

Vu, le code de l'action sociale et des familles, articles D. 312-176-5 et suivants,

Les champs de délégation concernent :

- La conduite et la mise en œuvre du projet d'établissement comportant le projet de soin, de vie et d'animation,
- La gestion des ressources humaines (recrutement, planning, plan de formation, dossiers administratifs, sécurité du personnel, encadrement des stagiaires et veille au bon climat social de l'établissement),

- La gestion budgétaire, financière et comptable (élaboration, exécution et suivi budgétaire de l'établissement, tableaux de bords et indicateurs de suivi, rapports d'activités, comptes administratifs, budget prévisionnel),
- La gestion des locaux et du matériel (entretien, réparations),
- L'accompagnement des familles et des personnes accueillies dans l'établissement avec qui il signe le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et les plans de soins, le projet de vie personnalisé,
- Le respect des règles en matière d'hygiène et sécurité au sein de l'établissement (bâtiment, installation, agencement, formation du personnel à la sécurité, médecine du travail, évaluation des risques professionnels et de la mise en œuvre du plan d'amélioration),
- La coordination interne (comité social, conseil de la vie sociale et conseil d'administration)
- La représentation de l'établissement à l'extérieur.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Président du CCAS,
Nicolas DESFACHELLE



Voies de délais de recours

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »